

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2014

Le 28 avril 2014 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise le 22 avril 2014.

Étaient présents : Djamilia AMOUR, Caroline ARDUISE, Alain BARTHOUX, Thierry CHABOT, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, René DEMONT, Didier PETIT, Jean-Benoît REGY, Monsieur Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI

Étaient absents non excusés : Virginie LAROCHE

Secrétaire de séance : Hélène DECRESSAT

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 14 avril 2014, Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2014.

1) AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2013 établi par le Maire fait apparaître les résultats de clôture suivants :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice 2012	120 862.40 €	76 043.95
Résultat de l'exercice 2013	13 935.91 €	8 979.57 €
Part affectée à l'investissement en 2013		
Résultat à la clôture de l'exercice 2013	134 798.31 €	85 023.52 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :

Excédent à la section de fonctionnement (002)	134 798.31 €
Excédent à la section d'investissement (001)	85 023.52 €

2) BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Maire du projet de budget 2014 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 49 ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la section d'exploitation, en dépenses et recettes, s'établit à 160 044.31 € ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la section d'investissement, en dépenses et recettes, s'établit à 102 250.09 € ;

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2014 tel que présenté.

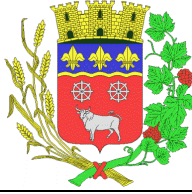
3) TAUX DES TAXES (HABITATION, FONCIER BATI ET NON BATI)

Téléphone : 01 64 31 94 45

Fax : 01 64 31 95 30

mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

Secrétariat ouvert : lundi de 14h à 16h - mercredi 9h à 12h - vendredi 16h à 19h

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Maire de fixation des taux des 3 taxes, au même niveau que l'année précédente,

Le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité les taux proposés :

NATURE DE LA TAXE	TAUX
Taxe d'habitation	15.89 %
Taxe foncière (bâti)	14.19 %
Taxe foncière (non bâti)	41.90 %

4) AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2013 établi par le Maire fait apparaître les résultats de clôture suivants :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice 2012	358 171.30 €	-130 508.78 €
Résultat de l'exercice 2013	69 355.84 €	176 703.47 €
Part affectée à l'investissement en 2013	182 468.78 €	
Résultat à la clôture de l'exercice 2013	245 058.36 €	46 194.69 €
Restes à réaliser (dépenses investissement)		10 000.00 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :

Excédent à la section de fonctionnement (002)	245 058.36 €
Excédent à la section d'investissement (001)	46 194.69 €

DECIDE d'effectuer un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 180 000€.

5) BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Maire du projet de budget 2014 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes, s'établit à 696 408.36 € ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la section d'investissement, en dépenses et recettes, s'établit à 368 330.69 € ;

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2014 tel que présenté.

6) QUESTIONS DIVERSES

Téléphone : 01 64 31 94 45

Fax : 01 64 31 95 30

mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

Secrétariat ouvert : lundi de 14h à 16h - mercredi 9h à 12h - vendredi 16h à 19h

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

-
- Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré l'architecte ainsi que l'assistant à maîtrise d'œuvre pour faire le point sur les travaux relatifs au contrat rural. Le début des travaux pour la première opération sur la salle des fêtes est prévu pour octobre ou novembre 2014.
 - Monsieur le Maire présente le choix de recruter un agent technique en Contrat à Durée Déterminée de 3 mois en remplacement de Jacques PAUPARDIN. 5 candidats ont été reçus et un 6^{ème} a été convoqué mercredi 30 avril. Le début du contrat est prévu pour le lundi 5 mai 2014.
Monsieur René DEMONT indique qu'il serait peut-être intéressant d'étudier la possibilité de recruter un emploi d'avenir.
 - Monsieur le Maire confirme la présence d'un Conseiller dans chaque commission de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais.
 - Madame Martine GARNIER soulève le problème de l'assèchement du bras de l'Orvanne causé par le détournement de l'eau. Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur CRAPARD avait fait le nécessaire mais que le Président du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne avait bloqué la situation. Suite aux nouvelles élections, Monsieur Philippe DESVIGNES est le nouveau Président de ce syndicat et qu'un rendez-vous sera pris pour aborder ce problème.
 - Monsieur le Maire invite Mesdames GARNIER et ROBINEAU à faire un point sur l'ouverture de la bibliothèque.
Tout ce passe très bien et une rencontre avec les maîtresses de l'école est prévue le 29 avril 2014.
 - Monsieur le Maire informe que le secrétariat de Mairie sera fermé le vendredi 9 mai 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h14.

Le Maire
Yves ROY

La secrétaire
Hélène DECRESSAT